



**LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
RECRUTE**

**Une ou un vérificateur des juridictions financières – secteur hospitalier
Catégorie A (attaché ou attaché principal) - A pourvoir au 1^{er} novembre 2026**

Cotation RIFSEEP : G4 ou G3

1 - DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR

Créées par la loi de décentralisation du 2 mars 1982, les chambres régionales des comptes contrôlent les comptes et la gestion des collectivités locales et établissements publics relevant de leur ressort territorial. Elles réalisent également de nombreuses enquêtes sur les politiques publiques, seules au niveau local ou en liaison avec la Cour des Comptes au niveau national.

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a compétence sur 12 départements et la métropole de Lyon, qui représentent une population de 8 millions d'habitants. Son activité porte sur un peu plus de 1 850 organismes publics. Elle est également compétente à l'égard d'un nombre significatif d'organismes non soumis aux règles de la comptabilité publique (SEM, associations) et, par délégation de la Cour des comptes, à l'égard des établissements de santé et des chambres consulaires.

Ces missions de contrôle sont effectuées par des magistrats avec la collaboration de vérificateurs des juridictions financières.

Disposant d'un effectif d'une centaine de personnes, dont 40 magistrats, 40 vérificateurs et 20 agents affectés aux services administratifs, la chambre régionale des comptes a son siège à Lyon (69), au 124, boulevard Vivier-Merle.

2 - DESCRIPTIF DU POSTE

Sous l'autorité d'un magistrat vous serez en charge du contrôle d'établissements hospitaliers et d'établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Vous contribuerez par vos travaux, à l'exercice des missions suivantes :

Contrôle des comptes et de la gestion

Ce contrôle porte sur la régularité des actes de gestion, sur les moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par les structures contrôlées.

Evaluation des politiques publiques et rapports thématiques, régionaux ou nationaux

Cette mission consiste à mesurer les effets d'une politique publique, ou à appréhender les enjeux d'un thème de contrôle au niveau régional. Récemment, la chambre a publié des rapports sur le matériel ferroviaire roulant de la Région, les dépenses de communication des collectivités ou l'accueil des enfants dans les écoles primaires. Par ailleurs, vous pourrez être amené(e) à travailler sur des enquêtes nationales en lien avec la Cour des Comptes et les

autres chambres régionales des comptes. La chambre a ainsi contribué, notamment, au rapport de la Cour des comptes sur l'accueil et le traitement des urgences à l'hôpital.

3 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Vous serez affecté(e) à la chambre régionale et serez amené(e) à découvrir son territoire. Vous travaillerez sur les établissements de santé et le secteur médico-social. Vous rencontrerez les dirigeants de ces structures et échangerez avec l'ensemble des services concernés par le contrôle.

Vous pourrez mettre à profit vos connaissances en termes de gestion publique hospitalière mais aussi renforcer vos compétences dans des domaines qui pourraient être nouveaux pour vous ou sur lesquels vous avez besoin de renforcer votre expertise (ressources humaines, finances, marchés publics...). Vous serez accompagné dans cette montée en compétences par vos pairs et le magistrat avec lequel vous travaillerez, par un programme de formation approfondi et des guides méthodologiques.

Vous acquerrez des méthodes et une expérience en termes de rigueur d'analyse, de vision stratégique et de rédaction de rapports de contrôle.

Des déplacements, sur un ou plusieurs jours, seront nécessaires afin de réaliser des contrôles sur place.

Vous travaillerez en binôme ou en équipe sous l'autorité d'un magistrat, seul responsable de l'instruction et de la rédaction du rapport. Vous effectuerez plusieurs contrôles dans l'année, dans le cadre de la programmation établie par la chambre. Vous participerez à leur préparation, à l'instruction, à la rédaction des rapports et à leur présentation devant la chambre.

Par ailleurs, la participation à des groupes de travail transversaux au sein de la chambre pourra vous être proposée, notamment sur des sujets de réflexion liés au contrôle des établissements sanitaires et médico-sociaux.

4 - PROFIL SOUHAITÉ

Agent titulaire **de catégorie A**, vous justifiez d'une expérience professionnelle importante en établissement public de santé et devrez maîtriser les compétences suivantes :

COMPETENCES	
SAVOIR FAIRE	SAVOIR ETRE
• Instruire un dossier (A) • Analyser, synthétiser, rédiger (M) • Maîtriser et appliquer les procédures internes (A) • Mobiliser des techniques d'analyse de risque, de contrôle d'enquête (A) • Réaliser une veille juridique, économique, financière et comptable (M) • Utiliser des applications informatiques et bureautiques métier (M)	• Sens de l'organisation • Autonomie • Sens des rapports humains • Impartialité, probité • Curiosité intellectuelle • Capacité à représenter l'Institution • Etre force de proposition • S'exprimer avec conviction, clarté et pédagogie (écrit et oral)

CONNAISSANCES

- Règlementation générale, principes généraux du droit, droit public (M ou E)
- Comptabilité publique et finances publiques hospitalières (M ou E)
- Gestion publique hospitalière (économie, réglementation) (A ou M)
- Règles relatives à l'achat public (M ou E)
- Statut de la fonction publique hospitalière (A, M ou E)
- Comptabilité privée, gestion financière (A, M ou E)
- Consultation de bases de données (A)
- Utilisation d'un tableur et appétence pour la gestion des données (M ou E)

(A) : compétences à acquérir sur le poste

(M) : niveau maîtrise

(E) : niveau expert (M) : *niveau maîtrise*

Sur le poste à pourvoir, des connaissances spécifiques seraient appréciées en matière de :

Comptabilité/Budget : mécanismes budgétaires et comptables des établissements publics de santé (instruction M21) et des établissements sociaux et médico-sociaux (instruction M22); analyse financière rétrospective (formation de l'autofinancement, financement de l'investissement, évaluation de la qualité de la dette ...) et prospective.

Gestion hospitalière et des établissements sociaux et médico-sociaux : règles de financement et de fonctionnement interne, spécificités de la gestion des ressources humaines.

Achat public : procédures de passation et d'exécution des marchés publics, des délégations de services publics et des contrats de partenariats public-privé ; analyse juridique et économique de l'ensemble de ces contrats.

Ressources humaines : stratégie RH ; temps de travail ; analyse des principaux facteurs d'évolution de la masse salariale (mesures statutaires, politique indemnitaire).

En outre, une expérience (ou des connaissances) quant à la gestion des établissements et services de droit privé à caractère sanitaire serait appréciée.

FORMATION

Des formations sont prévues dans le cadre de la prise de fonctions.

5 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

A moyen terme, les vérificatrices ou vérificateurs qui souhaitent changer de fonctions peuvent se porter candidats pour exercer d'autres types de fonctions et notamment :

- évoluer vers un autre poste de vérificatrice ou vérificateur au sein des juridictions financières :
 - contrôle de collectivités locales
 - autre section/ministère public/parquet général/autre juridiction financière ;
 - centre d'appui métier national (pôle formation/méthodes) ;
- devenir greffier ou secrétaire général des CRTC ;
- préparer des concours et postuler à des tours extérieurs (notamment conseiller de chambre régionale des comptes ou administrateur de l'État).

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de motivation adressée à Mme la présidente de la chambre régionale-territoriale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes,
- un curriculum vitae sans photo,
- les trois derniers comptes rendus d'entretiens professionnels.

Il sera adressé par courriel **sous couvert de la voie hiérarchique** à l'adresse suivante : ara-rh@crtc.ccomptes.fr

Les personnes sélectionnées pourront être invitées à se présenter à la chambre en vue d'un entretien.

Les dossiers de candidatures devront parvenir au siège de la juridiction au plus tard le :

01/09/2026

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du secrétariat général de la chambre régionale-territoriale des comptes : 04 72 60 12 31

e-mail : ara-rh@crtc.ccomptes.fr

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT : POSITION ADMINISTRATIVE ET RÉMUNÉRATION

Pour un fonctionnaire d'Etat relevant du CIGeM (décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 et décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011), l'intégration sera effective à la date d'accueil dans les juridictions financières.

L'agent titulaire recruté ne relevant pas du CIGeM sera placé en position de détachement dans le corps des attachés d'administration, au grade d'attaché ou d'attaché principal, selon le grade détenu, pour une première période de deux ans, renouvelable à l'issue.

Sa rémunération sera prise en charge par la Cour des comptes. Le traitement indiciaire sera augmenté du montant du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).